

Compte rendu du conseil plénier – Saillans

Séance du 5 avril 2011

Présents : François PEGON ; Alain MACHET ; Jean-François PECCOUD ; Jean-Claude MIEGE ; Nadine GUINARD ; Hervé ROMAND ; Annette GUEYDAN ; Delphine FONTAYNE

Excusés : Elie MAROGLOU ; Michèle CLOUET ; Bénédicte JAFFRE ; Michel-Henri BERNARD ; Charles DESBOIS ; Freddy MARTIN.

Secrétaire : Olivier GARNIER

1/ Adoption du compte rendu du conseil municipal : pas d'observations sur le compte rendu de mars. Le compte rendu du conseil municipal de février modifié sera joint à l'envoi de la convocation pour le conseil municipal du 12 avril.

2/ frais de mission d'un conseiller municipal : accord sur la prise en charge de frais de déplacement de Nadine GUINARD lors d'un déplacement pour représenter la commune.

3/ Budget primitif 2011 – budget général / 4/ Budget primitif 2011 – budget eau et assainissement : tableaux comparatifs remis aux participants et commentés en séance.

5/ extension du réseau d'assainissement au quartier des Samarins – demande de financement au titre de la nouvelle dotation de l'Etat (DETR) : le conseil municipal est sollicité par la sous préfecture, au titre de l'instruction de ce dossier de financement, pour modifier le libellé de l'ancienne dotation sollicitée (DETR au lieu de DGE).

6/ Diagnostic complémentaire du réseau d'assainissement – réalisation et demande de financement auprès de l'agence de l'eau : la municipalité a entrepris de démontrer au service de la police de l'eau que le dispositif de contrôle de la qualité des rejets d'effluents du réseau d'assainissement et de la station d'épuration doit être adapté à la réalité de l'utilisation de la station, et non à sa capacité théorique. Il s'agit ainsi de limiter le coût annuel des contrôles à effectuer de plus de dix mille euros par an. Le service de la police de l'eau a admis une telle possibilité sous réserve de la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement communal, complémentaire à celui déjà établi. Le coût de ce diagnostic a été évalué par un bureau d'étude à 11000 €. L'agence de l'eau peut apporter une aide à hauteur de 50% pour son financement.

7/ Impasse piétonne du lotissement communal « le grand cèdre » - désaffectation du domaine public et cession : le plan d'aménagement du lotissement communal comprend à ce jour un espace piéton destiné à permettre une circulation en direction de l'avenue Coupois. Or, un accord ne paraît pas envisageable à court ou moyen terme avec les propriétaires riverains pour permettre une telle circulation. Dans ces conditions, le géomètre expert interroge la commune sur la pertinence de conserver une enclave piétonne au sein du lotissement, qui pourrait ne jamais être utilisée telle qu'elle a été prévue et devrait néanmoins être entretenue par la commune. Accord des participants sur l'intérêt à réintégrer cet espace piéton au sein du périmètre des lots soumis à la vente, après sa désaffectation et son déclassement du domaine public.

8/ souscription d'un contrat d'assistance avec le SDED pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public : le SDED propose une mission d'accompagnement destinée à permettre à la commune de disposer d'une connaissance approfondie de son patrimoine d'éclairage public accessible sur un SIG (système d'information géographique) et encadrer les actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de ce parc (mise en place, par exemple, d'un dispositif conventionnel d'entretien performant). Le coût d'une telle prestation, qui doit permettre à terme des économies d'énergie, s'élève à 1900 € / an sur trois ans.

9/ tarif des photocopies effectuées en mairie : à la faveur d'une demande d'un administré, il est apparu que le tarif de photocopie fixé en 2005 par le conseil municipal dans le cadre d'une demande de communication de documents administratifs était supérieur à la valeur réglementaire plafond. Il convient de définir, à côté du tarif de droit commun demeurant à 0,50 €, un tarif fixé pour ce type de démarche qui pourrait correspondre au plafond réglementaire (0,18€).

10/ opération de promotion des marchés hebdomadaires – acquisition de nouveaux panneaux d'information dans le cadre de la démarche OCMMR : une démarche de mise en valeur des marchés

commerçants est engagée sur le territoire du pays de Saillans au titre de l'OCMMR. La commune est sollicitée pour l'acquisition de panneaux aux entrées de village pour lesquels, s'agissant d'une promotion d'activité commerciale, une aide de FISAC est attendue. Il est proposé l'achat de trois panneaux.

11/ Questions diverses informations :

- Avis sur l'étude CAUE espaces publics : cette étude donnera lieu à une réunion publique prochainement organisée par la municipalité afin d'élargir l'échange autour de ses conclusions
- Déclarations d'intention d'aliéner : un seul bien est soumis à l'information du conseil municipal, situé rue du bourg. Pas d'observations.
- Création d'un emploi à temps non complet – besoin occasionnel pour l'entretien des espaces verts.
- Un soutien des services techniques est apparu nécessaire pour accompagner les premières démarches d'entretien des espaces verts engagées actuellement. Un contrat à durée déterminée pour répondre à ce besoin occasionnel a été passé avec M Fatras, d'une durée d'environ trois semaines entre mars et avril.
- Electrification publique du Temple : le SDED a fait connaître le coût définitif de 8700 € pour la participation communale relative à ce renforcement. Bien que porté par la communauté de communes du pays de Saillans, ce projet concerne un équipement participant à la promotion culturelle du village de Saillans et implanté sur la commune. Dans ces conditions, il est proposé et admis que cette participation communale n'entraîne pas de demande de participation financière auprès de la communauté de communes du pays de Saillans. La commune entend ainsi contribuer à la mise en œuvre de ce projet dont l'intérêt communal est avéré.
- construction des abri bois sur la commune : échange sur la suite qu'il convient de donner, à la lecture et en application du PLU, aux demandes de construction d'abri bois dans les zones d'extension urbaine communale. Ce point sera de nouveau évoqué lors du conseil municipal au titre des questions diverses.

Précisions liminaires : seront précisés dans l'ordre du jour en lien avec le budget, le vote séparé des taux de fiscalité 2011 ainsi que l'affectation du résultat antérieur au budget 2011.